MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 janvier 2019

Excusée : Mme Valérie LEROUX
Absent : Néant

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	*Propriétaires*
11/12/2018	Portion de terrain (5m²)	3 rue du Tertre	AB 369	GAUVIN Maxime
08/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	14 rue des Acacias	ZD 229	ROUCH Christelle et MUSSET Sandy
09/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	13 rue du Tertre	AB 65 – AB 64p	Consorts CAUDARD
16/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	La Grippais	YS 205 et 96	Consorts BOULAY
16/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre²	5 place Jeanne d'Arc	AB 313	Consorts RICHARD

Convention d'adhésion au service de médecine de prévention avec le Centre de Gestion

Le Conseil municipal accepte les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de prévention telle que proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique. Elle concerne tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public ou de droit privé.

Cette convention est établie pour une période de 3 ans prenant effet le 1er janvier 2019.

Constat de créance éteinte

La commission de surendettement des particuliers de Loire-Atlantique a notifié en Trésorerie de Châteaubriant une copie exécutoire de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un administré redevable envers la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux d'une somme de 85,80 € au titre des services périscolaires.

Du fait de cette décision, la créance correspondante est éteinte. Elle devient donc une charge définitive pour la commune.

Dans ces conditions, le Conseil municipal constate la créance éteinte pour les services périscolaires au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 85,80 €.

Remplacement de matériels des services techniques municipaux

Le Conseil municipal décide de remplacer le tracteur, la débroussailleuse et le chargeur des services techniques municipaux.

Une consultation de fournisseurs sera lancée très prochainement et les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques, rue de la Vigne

Lors de la réunion du 10 décembre 2018, il avait été décidé de programmer les travaux de réfection complète du réseau d'eaux pluviales ainsi que le la reprise ou le remplacement de parties du réseau d'eaux usées de la rue de la Vigne.

Parallèlement, le Conseil municipal décide de solliciter le SYDELA en vue de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, rue de la Vigne, dont le reste à charge de la commune, en 2017, avait été chiffré à un peu plus de 78 000 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

Concernant le bâtiment abritant le transformateur électrique au 7 rue de la Vigne, sa suppression a été demandée à ENEDIS, mais ses responsables ne semblent pas enclins à répondre favorablement.

Voirie - divers

La création d'une piste de nettoyage avec fosse de décantation est envisagée à proximité du local des services techniques municipaux

Une demande d'aménagement contraignant les automobilistes à ralentir avant le panneau d'entrée d'agglomération rue de Châteaubriant a été sollicitée. Toutefois, s'agissant d'une route départementale, la commune n'a aucun pouvoir décisionnaire en la matière.

Il s'avère nécessaire de refaire les marquages au sol en agglomération. Ils seront à programmer dans le courant de l'année.

Les barrières métalliques du centre bourg sont en très mauvais état. De nouvelles ont été acquises ; elles seront installées dans le courant du printemps.

Projet d'acquisition de parcelles de terrain rue de la Gaudinais

La commune envisage d'acquérir 2 parcelles de terrain situées entre l'espace Castella et la rue de la Gaudinais, cadastrées AB 177 et AB 239, pour une superficie de 1 747 m².

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire une offre à la propriétaire pour ces terrains qui ne sont pas constructibles puisqu'ils figurent au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé au bénéfice de la commune.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

2 réunions de travail se sont tenues récemment avec le bureau d'études chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les projets d'urbanisation concerneraient la zone située entre le centre bourg et Mauny. Le Cabinet Urba Ouest Conseil a suggéré de faire réaliser une étude prospective et financière d'aménagement à court, moyen ou plus long termes, des terrains compris dans ce secteur afin d'avoir une vision plus précise de l'évolution de l'agglomération.

A l'unanimité, le Conseil municipal retient cette proposition dont le coût peut être estimé entre 5 000 et 7 000 € H.T.

Le Conseil municipal a également débattu du positionnement de la "zone artisanale", d'un futur pôle commercial et de services et des objectifs en termes de population à l'horizon 2030.

Projet éolien

La société ENGIE GREEN, porteuse du projet éolien, a organisé une réunion de concertation en mairie le 17 janvier dernier, à destination des agriculteurs les plus proches de la zone d'implantation (rayon de 2 kms). C'est ainsi qu'un diagnostic va être réalisé. Les éléments qu'il contiendra serviront à comparer la situation actuelle et les éventuelles incidences sur les cheptels générées par le fonctionnement de ces éoliennes.

Le projet éolien va entrer dans sa phase réalisation après les vacances d'été et la mise en service est envisagée pour la fin du 1er trimestre 2020.

Présence médicale sur le territoire

L'OPASS du secteur de Sion-les-Mines, Derval et Rougé essaie de trouver des solutions à la désertification médicale en milieu rural. Une réunion de présentation a été organisée le 15 janvier dernier à Ruffigné. C'est ainsi qu'il est envisagé de recruter, pour Sion-les-Mines, des médecins salariés représentant 1,5 poste équivalent temps plein.

Dès le début de l'étude, les élus de Saint-Aubin-des-Châteaux ont souhaité être associés dans l'optique de la cessation d'activités, au cours des prochaines années, du médecin installé sur la commune.

Mise à disposition d'un cahier de doléances à la Mairie

Les membres du conseil municipal souhaitent que la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux joue son rôle de proximité de la grande concertation souhaitée au niveau des territoires par le Président de la République.

C'est pourquoi, afin de recueillir l'avis de la population et le transmettre aux représentants de l'Etat, un cahier de doléances et de propositions sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

